Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DDCT 28 Subvention au titre de la vie associative à l'association "On a pensé à un truc".

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à une association oeuvrant à Paris ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondisement en date du 8 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association "On a pensé à un truc" (186371 / 2018_08657), 71 bis rue Philippe de Girard (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, destination 2400040 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO